Résidence Artémise

Avenue Hansen Soulie, 98 Rue Commandant Ponthier, 71 1040 Bruxelles

Bruxelles, le 08 novembre 2018

Année 2017-2018 Examen des comptes

Point 2 de notre ordre du jour : L'approbation des comptes :

Nous avons,

par sondage, procédé à l'examen
des comptes de notre exercice 2017-2018 et à la répartition des charges dans les

différentes rubriques ainsi que vers les comptes individuels.

La comptabilité se fait suivant un programme comptable spécifique à la gestion immobilière, ce programme est clair et suite à l'examen aucune rectification n'est à apporter aux relevés. Les extraits de banque reflètent les montants reportés au bilan.

Nous nous sommes arrêtés aux comptes du bilan au 3 0.09.2018 :

1. Fonds de roulement et fonds de réserve. Nous avons refait un tableau indiquant la part de chacun dans ces deux montants. Ce tableau peut être mis en copie à ceux qui le désirent.

2. Provisions ascenseurs: Il est indiqué HS = 23.617,56 et Cdt P = 6.559,25. OR, les devis acceptés étaient de HS = 30563 et Cdt P =21.529. Une première facturation de Liftin a été faite, mais une mauvaise imputation des 25 % d'acompte a été remarquée sur les factures 183010 et 183011 (voir adresse de livraison sur les factures) les réserves doivent donc se lire comme suit:

HS Provision au 30.9.18 = 29.000

Acompte 25 % = - 7.640,75

Solde à figurer bilan = 21.359,25

CdtP Provision au 30.9.18 = 14.200

Acompte 25 % = -5.382,44

Solde à figurer bilan = 8.817,56

Il reste encore à provisionner $HS = 1 \times 2.000$ et $CdtP = 2 \times 3.500$

Donc, demande de rectification à Liftin et modifier pour le bilan du 31.12.18.

- 3. Le stock mazout nous demandons l'accord de l'AG pour amortir ce montant de 4.476,06 € soit par pertes et profit, soit en l'imputant sur le fonds de roulement, soit sur le fonds de réserve.
- 4. Serait-il possible, pour la présentation des comptes de fusionner les comptes 410000 et 410100 qui représentent la somme due de 15.923,84 (somme due par les copropriétaires suivant le tableau en annexe). A l'examen des comptes ouverts, il ne figure toujours que le solde de 570,96 € litige

datant de décembre 2014. Intervention avocat ou pertes et profit ?

- 5. Nous avons également noté que, à la demande de Cdt P, les décomptes chauffage et eaux continuent à être bien scindés.
- 6. Les soldes bancaires correspondent bien aux extraits. On pourrait peut-être supprimes le compte carnet 428-1098054-52 de 187,48 € qui ne se justifie pas et transférer ce montant dans le compte-courant.

- 7. Les arrondis d'ordinateur ainsi que les intérêts figurant au passif pourraient être nettés pas un OD dont les solde serait comptabilisé dans la rubrique 2 « frais divers ».
- 8. En ce qui concerne les factures, nous avons noté ce trimestre pour Hansen Soulie une dépense de 1.724,10 € pour le placement de 5 éclairages de palier avec détecteurs soit 344,82 € pièce ! Quid de Cdt Ponthier ? Est-ce légal ? Ce 3ème trimestre nous avons reçu les relevés annuels de Engie Electrabel et aucune augmentation n'a été relevée et en ce qui concerne les garages, un remboursement sur la provision de 159 € a été comptabilisé et reçu. La consommation d'électricité des garages avait augmenté en 2015-2016 et un remboursement de 180 € avait été reçu de la part d'un locataire automobiliste qui chargeait la batterie de sa voiture. Il ne l'avait d'ailleurs pas déclaré. Nous sommes actuellement revenus à une consommation du niveau 2014-2015. A surveiller pour la suite.....

Nous vous demandons, après cette vérification complète de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés au cours de cet exercice.

